



SEANCE DU 9 MARS 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 18
Date de la convocation : 04/03/2022
Date d'affichage : 04/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, HITA José, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente : MIR Laure.

Secrétaire de séance : Mme JULIAN Vanessa a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°6/2022 : COMMISSION DE CONTROLE PREVUE PAR L'ARTICLE L.19 NOUVEAU DU CODE ELECTORAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 39/2020 du 27 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal avait procédé à la désignation de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants composant la commission de contrôle prévue par l'article L.19 nouveau du Code Electoral.

Il explique que pour faire suite à la démission de ses fonctions de conseiller municipal de M. Thierry BURGOS et à l'installation de M. Grégory GERBAUD en qualité de conseiller municipal, il convient de désigner M. Grégory GERBAUD en qualité de membre suppléant.

Par ailleurs, M. Pierre FERNANDEZ, qui était membre titulaire, ne peut plus siéger dans la commission en raison de sa nomination en qualité d'adjoint au Maire.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** M. Grégory GERBAUD en qualité de membre suppléant de la commission de contrôle prévue par l'article L.19 nouveau du Code Electoral,
- **FIXE** en conséquence, comme suit, la composition de la commission de contrôle prévue par l'article L.19 nouveau du Code Electoral :

○ Membres titulaires de la commission de contrôle :

- M. Laurent CORBACHO (liste majoritaire)
- M. Jean-Michel ROZIE (liste majoritaire)
- Mme Christèle RIBES (liste majoritaire)
- Mme Christèle QUINTA (liste minoritaire)
- M. Julien SALVADOR (liste minoritaire).

○ Membres suppléants de la commission de contrôle :

- M. José HITA (liste majoritaire)
- Mme Vanessa JULIAN (liste majoritaire)
- M. Matthieu BOUDON (liste majoritaire)
- M. Jérôme BOUSQUET (liste minoritaire)
- M. Grégory GERBAUD (liste minoritaire).

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,

Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 14/03/2022
- Affichage le : 14/03/2022
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication